

Publié le

ID: 064-216401299-20230228-2023_02_09-DE



Département des Pyrénées-Atlantiques Commune de BILLERE

Délibération n° 2023-02-09

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

SEANCE DU MARDI 28 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit février à 18 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation :

21/02/2023 <u>Date d'affichage</u>: 21/02/2023

Nombre de membres :

Afférents : 33 Présents : 28

Qui ont pris part au vote : 32

Votes:
Pour: 32
Contre: 0
Abstentions: 0

Présents: M. LALANNE, M. JACOTTIN, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M.CHAVIGNE, M. OCHEM, Mme FRANCQ, M. MAZODIER, Mme AUCLAIR, Mme FERRER, M. BAYSSAC, Mme DE BOISSEZON, Mme LOURAU, M. COLLET, M. MAUBOULES, M. BALMORI, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, Mme FOURCADE, Mme WEISS, M. MONTAUT, Mme VEILHAN, Mme SCHIANO, M. RIBETTE, Mme BOGNARD, Mme FLOUS, M. FRETAY, M. LESCHIUTTA, M. DEFRASNE.

<u>Absents excusés</u>: M. NASSIEU-MAUPAS, M. CABANES, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, M. ARCHAMBEAU, Mme LABOURET

<u>Pouvoirs</u>: M. NASSIEU-MAUPAS à M. BALMORI, M. CABANES à M. LALANNE, Mme LABOURET à Mme GARCIA-ORCAJADA, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA à M. MAUBOULES

Secrétaire de séance : M. BALMORI

DELIBERATION n° 2023-02-09

AIRE DE JEUX DU BOIS DU LACAOU – PHASE 2 (ESPACES 6-11 ANS ET 12-17 ANS)

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023

RAPPORTEUR: Mme FERRER

Ce projet émane d'un besoin recensé sur le territoire auprès de différents publics (habitants, usagers de la Ville, assistante maternelle, enfants/adolescents...) lors d'une concertation.

Les résultats de cette concertation ont permis de soumettre au vote des habitants des propositions d'aménagement adaptés à leurs attentes : la phase 1 du projet (0-6 ans) a été réalisée en 2022 et une phase 2 concernant les 6-11 ans et les adolescents (12-17 ans) sera réalisée au deuxième semestre 2023.

Cette aire de jeux réalisée dans un espace boisé se veut intégrer (structure en bois, sol amortissant en liège...) afin de respecter l'environnement.

La plantation d'une haie en chantier participatif (enfants de grande section maternelle) a été réalisée sur la phase 1.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

ID: 064-216401299-20230228-2023_02_09-DE

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 68 090 € H.T.

Plan de financement prévisionnel

Collectivité	Montant HT	%
Etat – DETR 2023	20 427 €	30 %
Commune	47 663 €	70 %
TOTAL	68 090 €	100 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet présenté d'un montant total de 68 090 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR à hauteur de 30 % du projet évalué à 68 090 € HT;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un <u>délai de deux mois</u> à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère

2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Fait et délibéré à BILLERE, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean-Yves LALANNE



Envoyé en préfecture le 10/03/2023 Reçu en préfecture le 10/03/2023

ID: 064-216401299-20230228-2023_02_09-DE